

ler. (Les conditions en sont marquées dans l'Article de France.) L'on a sujet de craindre les suites de cette nouvelle déposition, & qu'elle n'aille à rien moins qu'à d'autres par la supériorité des troupes Françoises dans l'*Amérique* Septentrionale, qui ont sçu y gagner l'affection des Nations Sauvages & Indiennes qu'elles donnoient autrefois aux Anglois. L'on n'est pas sans craindre d'un autre côté pour les Etablissmens de la Compagnie des Indes dans l'*Asie*, d'où l'on a appris que douze Vaisseaux de guerre François se rendoient en diligence à *Pondichery*, dans le dessein apparent de tenter de nouveau la conquête de *Madras* : Place cependant qui est à présent beaucoup mieux fortifiée vers la mer, qu'elle ne l'étoit lors de la dernière guerre, que les François s'en rendirent maîtres. C'est d'un Exprès arrivé par la voye de terre du Fort *St. Georges* aux *Indes Orientales*, que la Compagnie a reçu cette nouvelle. Elle a occasionné d'abord un Conseil. Il a donné en même-tems avis que le Grand Mogol avoit été déposé, & que l'on en avoit établi un autre à sa place. Plusieurs Navires sont depuis partis pour ces *Indes* & d'autres pour les *Indes Occidentales*.

III. La retraite inopinée hors la *Prusse*, exécutée par l'Armée Russe après la Bataille qu'elle a livrée à celle des Prussiens, commandée par le Général *Lehwald*, est regardée à *Londres* comme un événement tout-à-fait favorable au Roi de *Prusse*. Une ci constance qui vient de suivre cette retraite ne donne pas moins à penser. C'est que la Cour (du moins on l'assure positivement) vient de nommer *Mr. Keith*, qui étoit revêtu ci-devant du caractère